



FORMULAIRE DE RESERVATION

Maison Internationale

Version du 26.05.25

Date arrivée : Date départ : Heure arrivée* :
Nombre nuitées : Nombre personnes : Type choisi : T1 ☐
T1 Bis ☐

*** (Pas d'admission ni de départ les week-ends et jours fériés)**

Nom : Prénom : Profession* :
Adresse :
Tél : Courriel :

*** La Maison Internationale est réservée aux personnels de l'enseignement supérieur français et étrangers titulaires d'un doctorat (enseignants-chercheurs, Maîtres de conférence, chercheurs étrangers en stage post-doctoral).
Sont exclus de ce dispositif, liste non exhaustive : les étudiants, doctorants (thésards), les lecteurs non titulaires d'un doctorat.**

Université d'origine :
Université d'accueil :
Nom du responsable :
Courriel : Tél :

Cachet Université
d'accueil

Important : votre demande d'hébergement ne sera prise en considération qu'à réception de ce formulaire et du règlement des arrhes. Vous devez désormais obligatoirement garantir votre réservation par l'un des 2 éléments suivants, faute de quoi elle ne serait pas effective (*voir les modalités de règlement ci-dessous*).

☐ **Règlement par l'Université, bon de commande chiffré**

Dans ce cas, la facturation à l'issue du séjour sera égale à la totalité du bon de commande. Dans le cas d'une annulation ou d'un séjour d'une durée inférieure à la réservation initiale, l'intégralité sera facturée, sauf pour les cas où un document écrit stipulant l'annulation ou la modification du séjour aura été transmis à nos services dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'arrivée initialement prévue (sauf arrhes).

Nuitées : X Tarif :

Taxe de séjour :

Montant total HT :

- ▶ Paiement des arrhes 100€
- ▶ Règlement intérieur signé

☐ **Règlement par le résident, transmettre:**

- ▶ Pour un séjour d'une seule nuit :
Paiement intégral du séjour (hors taxe de séjour)
- ▶ Pour les séjours de plusieurs nuits ou mois :
Paiement des arrhes 100€
- ▶ Règlement intérieur signé

Conformément aux dispositions de l'article 1590 du code civil, **les arrhes sont perdues en cas d'annulation, quelque soit la date d'annulation.**
Pour les séjours supérieurs à 2 mois, le règlement différé par bon de commande n'est pas accepté
De même, un bon de commande ne peut pas se substituer au versement d'arrhes pour garantir une réservation.

- Prendre contact par téléphone ou par courriel afin de vérifier l'existence d'une disponibilité aux dates d'hébergement souhaitées. Téléphone : +33(0)5 57 59 85 50 ou courriel : cercle.universitaire@crous-bordeaux.fr
- Envoyer par courriel (en pièce jointe : document scanné avec signature obligatoire) le formulaire complété (tous champs obligatoires) et en fonction du mode de règlement choisi :

- **Un bon de commande officiel chiffré.** Voir modalités et calcul sur le formulaire de réservation.

ou

- **Les arrhes.** A faire parvenir au maximum 15 jours après l'envoi du formulaire. Voir modalités et calcul sur le formulaire de réservation.

Uniquement par virement bancaire en indiquant sur le libellé du virement les nom et prénom de la personne hébergée et sa date d'arrivée.

Nous envoyer par courriel le bordereau justificatif émis par la banque.

- Le service des réservations du Cercle des Universitaires vous envoie votre confirmation de réservation par courriel.
- La personne qui sera hébergée au Cercle des Universitaires doit impérativement nous contacter au 05.57.59.85.50 pour confirmer le jour et la date de son arrivée, l'accueil étant fermé les samedis, dimanches et jours fériés.

Tarifs au 01/09/2025 (votés au C.A. du CROUS)

Hors TVA à 10%— Hors taxe de séjour

Prestations	T1	T1Bis
Séjour de 1 à 29 nuits (tarif par nuit)	69,03 €	69,03 €
Forfait mensuel*1 personne (séjour d'1 seul mois)	785,82 €	823,00 €
Forfait mensuel*1 personne (séjour minimum 2 mois)	546,89 €	594,68 €
Supplément par nuitée ** par accompagnant	8,40 €	8,40 €
Supplément mensuel par accompagnant	127,43 €	127,43 €
Dépôt de garantie (séjour minimum 2 mois) TVA 10% incluse	601,58 €	654,15 €
Nuitée supplémentaire (séjour > 1 mois)	37,17 €	41,41 €

* Uniquement à compter du 1er jusqu'au dernier jour du mois.

Pour les arrivées en cours de mois, le tarif « Nuitée supplémentaire » s'applique également en début de séjour.

** Un séjour dont le montant cumulé des nuitées dépasserait le tarif mensuel sera plafonné au tarif mensuel.

Ménage de l'appartement (tarif horaire)

(Hors prestation hebdomadaire incluse dans le forfait mensuel)

50,00 €

Taux Taxe de séjour (reversée à Bordeaux Métropole)

7,2 % tarif HT

Prestations incluses dans le tarif :

Chauffage, électricité, eau. Fourniture des draps et du linge de toilette, nettoyage du sol des appartements. Accès Internet via réseau RENATER (utilisation soumise à conditions)

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte :

REGIE AVCES ET REC CERCLE DES UNIVERSITAIRES BORDELAIS

Domiciliation TPBORDEAUX

CODE BANQUE

10071

CODE GUICHET

33000

N° DE COMPTE

00001000036

CLE RIB

54

IBAN

FR76 1007 1330 0000 0010 0003 654

BIC

TRPUFRP1